

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 AOUT 2021**

Délibération n°

2021076

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/09/2021

Reçu en préfecture le 01/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210831-2021076-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 août 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Marie ROSPIDE (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Laure TREMOUILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°9 : Mise à jour du tableau des emplois de la
mairie de Bassussarry**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux Ressources Humaines et aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 6 juillet 2021 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 14 juin 2018,

Considérant les délibérations de création d'emplois survenues depuis le 14 juin 2018 (référéncées ci-dessous),

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 poste de Directeur Général des Services à temps complet (mutation)
- 1 poste d'attaché à temps complet (retraite)
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (2 retraites et 1 mutation)
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (anciens postes non pourvus)
- 1 poste d'animateur à temps complet (parti)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet (promotion interne animateur)
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet (avancement)

Précisant qu'il a été nécessaire de créer :

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps non complet (embauche) : délib 28/11/2018
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (1 embauche + 1 vacant) : délib 28/11/2018
- 5 postes d'adjoint technique à temps non complet (4 embauches + 1 vacant) : délib 28/11/2018
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet (embauches) : délibérations 19/09/2018, 12/12/2019
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet (avancement) : délib 13/06/2019
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (embauche) : délib 13/06/2019
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe (avancement) : délib 13/06/2019
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (embauche) : délib 28/04/2020

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1	0	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.	C	1	0	TC
TOTAL		4	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	0	1	1 poste à 18.7h
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	2	1 poste TC + 1 à 29.33h et 1 à 17.33h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
Adjoint technique	C	4	7	4 postes TC + 3 postes à 17.33h, 1 à 17.03h, 1 à 30.5h, 1 à 20h, 1 à 11h.
TOTAL		8	10	
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC
Animateur	B	1	0	TC
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
Adjoint d'animation	C	2	2	2 TC + 1 poste à 31h et 1 poste à 29h
TOTAL		5	2	
FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
FILIERE SPORTIVE				
ETAPS principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
TOTAL		19	12	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter de la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget général de la mairie, et aux budgets annexes du CLSH et de la cantine scolaire.
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents, le tableau des effectifs de la commune de Bassussarry comme présenté ci-dessus.

Fait à Bassussarry le 31 août 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

